

ORDONNANCE du 27 10 12
NOM DU VÉTÉRINAIRE : LE CALVÉ
N° D'ORDRE DU VÉTÉRINAIRE : 35073

W N° 26981

Renouvellement :
INTERDIT - AUTORISÉ

L'ordonnance doit être conservée par les détenteurs successifs de l'animal jusqu'à l'abattage, pour les médicaments visés au paragraphe CEFG de l'article L. 617 6-12 de la loi n° 75409 du 25-5-1975

Identification des animaux N°

Délais d'attente { LAIT.
VIANDE.

Se soussignée, le Dr LE CALVÉ titulaire,
n° 35073, compte avoir examiné le pécunin
KAMUSAS PEGUIGNON et identifié sous le
numéro de puce électronique 250 759 806 255 585.
À ce jour, le pécunin ne présente aucune
anomalie de santé.

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE EUROLIA
Dr Marine LE CALVÉ n° ordre 35073
54 route de St-Quentin
80400 HAM
Tel 03 23 81 29 66
mail : vetos.clinique.eurolia@wanadoo.fr

SIGNATURE